

Décision

Générale

colonial

Décision n° 196 accordant un congé de convalescence <1 un mois à Mohamed Ali.

n° 196

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 février 1949

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro
28 février 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les arrêtés n°s 236 du 24 mars 1945 et 116 du 5 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis: Vu le certificat de visite n° 1 du 1er février 1949 émis par le Conseil de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé de convalescence d'un mois à solde entière, pour en jouir à Obock, est accordé à Mohamed Ali, coolie spécialisé, en service à l'hôpital colonial.

Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter de la date de sa parution, sera enregistrée et communiquée par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.